



La Passée

2^{ème} édition

Le Gibier d'eau en Fête
Samedi 2 juillet 2022

Foire aux appelants

Réservation d'un emplacement d'exposition. (3m linéaire) Règlement sur place : **10€**

Nom Prénom
Téléphone .../.../.../.../... Mail
Adresse
Code Postal Ville

En raison de la crise de Grippe aviaire, en date du 16 juin, seul les appelants détenus sur des communes non recensées en zone règlementée peuvent être transportés et exposés.

Nombre d'emplacement(s) réservé(s) :

1 2 plus de 2 (indiquer le nombre)

Règlement de la foire aux appelants

En exposant vos oiseaux lors de la manifestation « la Passée », vous vous engagez à :

- Posséder une pièce d'identité sur vous le jour de la manifestation
- Posséder le registre de détention des appelants le jour de la manifestation
- Être à jour de votre déclaration de détention d'appelants auprès de votre FDC départementale.
- Ne pas posséder plus de 100 oiseaux adultes ou être détenteur d'un certificat de capacité
- Présenter des appelants bagués de manière officielle (aviornis/ancge)
- Proposer à la vente uniquement les oiseaux que vous avez amenés pour la manifestation
- Proposer uniquement à la vente des espèces citées dans le tableau ci-dessous
- Respecter une courtoisie avec les autres vendeurs et les visiteurs

ACF 49 se réserve le droit d'exclure un exposant ne respectant pas le règlement de la journée.

Je soussigné, m'engage sur l'honneur à respecter le règlement ci-dessus.

Date .../.../.....

Signature



La Passée

2^{ème} édition

*Le Gibier d'eau en Fête
Samedi 2 juillet 2022*

Déclaration des espèces présentées à la vente
(Nombre d'oiseaux)

Espèces présentées	Mâle	Femelle
Canard Colvert		
Canard Chipeau		
Canard Souchet		
Canard Pilet		
Canard Siffleur		
Sarcelle d'Hiver		
Fuligule Milouin		
Fuligule Morillon		
Hybride (indiquer les espèces d'origines)		
Hybride (indiquer les espèces d'origines)		
Oie Cendrée		
Oie Rieuse		
Oie des Moissons		
Canards d'ornements		
Autres espèces de canards (eider, macreuse...)		